



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Michaël LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 8 CHABAUD Robert, CONSTANSA Chantal, COSTESEQUE Nadine, FOLCH Patrick, LAURENT Michaël, MOUNDY Céline, THOMASSIN CLEBON Delphine, VALLET Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 ASSIE Alexandra, BRENAC Elisabeth (excusée), FUMET Frédéric, GARCIA Virginie (excusée), PUECH Michel (excusé) RAJOL Julie.

Absents avec procuration : 1 MOUNDY Gilles à MOUNDY Céline.

Secrétaire de Séance : CHABAUD Robert.

Désignation du secrétaire de séance : CHABAUD Robert

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2025, à l'unanimité

Objet : Transfert de la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Montagne Noire

M. le Maire explique que la commune a adressé à la CDC un courrier demandant des précisions et posant des conditions pour le transfert de l'eau et de l'assainissements, sans réponse à ce jour.

Chantal CONSTANSA fait lecture du courrier.

Les déléguées communautaires (Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH et M. le Maire) voteront au conseil communautaire du 30 juin.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vue du transfert de la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes Montagne Noire a sollicité le Conseil Municipal afin de connaître son positionnement sur ce transfert.

Un courrier daté du 12 juin 2025 a été adressé au Président de la Communauté de Communes Montagne Noire afin de l'informer de l'accord verbal du Conseil Municipal avec toutefois des réserves et des préconisations à prendre en considération (courrier joint à la présente).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les délégués communautaires de la commune à voter en faveur du transfert de la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Montagne Noire lors du conseil communautaire.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ATTORISE les délégués communautaires de la commune à voter en faveur du transfert de la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Montagne Noire lors du conseil communautaire.

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document en rapport avec le transfert de la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Montagne Noire.

Votes : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet : Ajustement du montant des travaux de rénovation de la toiture de l'église

M. le Maire explique que l'appel d'offre préconisait le remplacement de 30% des poutres, voliges et charpentes. A ce jour, on est à 100% de remplacement d'où la plus-value.

Il y aura aussi le plancher bois à refaire. Des propositions chiffrées sont attendues. Le choix du matériel sera fait par le Conseil Municipal (pierre, bois...)

La secrétaire de mairie fait un point sur l'opération (état des recettes et dépenses).

M. le Maire explique qu'il n'a délégué que pour signer des achats à hauteur de 5 000€. Ce montant de 70 000€ doit permettre d'avoir de la marge sur les travaux sans nécessité de refaire un conseil municipal public.

P. FOLCH : est ce que cela comprend la dalle ?

M. le Maire : non, la dalle fera l'objet d'une autre délibération.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 2 décembre 2024, l'entreprise en charge de la rénovation de la toiture de l'église a été retenue ainsi que le montant des travaux.

M. le Maire précise que des modifications des travaux initialement prévus s'avèrent nécessaires. L'entreprise ECB a donc ajusté son devis avec :

- une moins-value sur le marché de base : -26 108.27 €
- une plus-value sur la maçonnerie des murs existants (réhausse, reprise des arrases des travées) : 19 342.19€
- une plus-value sur le remplacement de la charpente bois : 50 497.43€

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant présenté par l'entreprise ECB ainsi que tout devis supplémentaire, le tout à hauteur maximum de 70 000€ HT.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ATTORISE M. le Maire à signer l'avenant présenté par ECB ainsi que tout devis supplémentaire dans les conditions ci-dessus énumérées.

Votes : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

M. le maire précise que nous avons un nouveau planning avec une fin de travaux prévue en octobre.

Il faudra aussi délibérer pour la mise en teinte de la charpente neuve, comme pour les halles. On a un premier devis à 9 000€ HT.

Questions diverses

Le rapport de la CLECT a été envoyé par mail au Conseil Municipal. Il permet d'évaluer les charges transférées d'une collectivité à une autre.

La parole est donnée au Conseil Municipal

Un diaporama des photos des travaux de l'église est projeté et présenté par M. VALLET.

P. FOLCH : il y a des travaux à prévoir comme le plâtre sur les quérons...

M. le Maire : le budget mettra un frein car il y a aussi les routes à refaire.

C. MOUNDY : on est quand même dans l'enveloppe

M. le Maire : on verra ce qu'il restera dans l'enveloppe pour les futurs travaux.

La parole est donnée au public

P. BONNAFOUS : qui a fait le devis de 17 000€ ?

M. le Maire : on ne l'a pas encore mis en concurrence donc on ne peut pas dire son nom

R. CHABAUD : la fête arrive, on va devoir coordonner l'arrivée des forains et l'entreprise.

M. le Maire : l'accès sera libéré sur le terrain de pétanque pour la fête

R. CHABAUD : l'entreprise aura la possibilité d'accéder au chantier par La Poste

N. COSTESEQUE : si quelqu'un monte sur l'échafaudage pendant la fête, qui est responsable ?

M. le Maire : c'est la responsabilité du maire

R. CHABAUD : tout sera déplacé sauf l'échafaudage

M. le Maire : il y a bientôt la cérémonie du 14 juillet, on verra qui pourra être là.

21h20 La séance est levée

Le Maire,

Michaël LAURENT



Le Secrétaire de Séance,

Robert CHABAUD

